



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2020
EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt, le 24 novembre, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Nielles-les-Bléquin, sous la présidence de Mme Isabelle LEROY, Maire de Nielles-les-Bléquin, dûment convoqués le 17 novembre 2020.

Etaient présents : Isabelle LEROY, Luc SETAN, Benoît DUCROCQ, Roselyne BODART, REGNIER Jean, Christophe DUFOUR, Jean-Paul PIQUET, Julien HANNON, Geneviève FORATIER, David WEPIERRE, Pierre WINTER, Joël LEMORT, Dorothée DENEUVILLE, Charlotte MERLIER, Céline CARON,

Madame le Maire ouvre la séance.

Julien HANNON est nommé secrétaire de séance

Objet : ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SEIN DU PARC NATUREL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE

Rapporteur : Isabelle LEROY

La séance ouverte, Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au mail du 16 novembre 2020, le PNCMO demande qu'un délégué titulaire soit désigné.

Monsieur Luc SETAN propose sa candidature.

A l'unanimité, Monsieur Luc SETAN est élu Délégué Titulaire au sein du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale.

Objet : CADEAU DE FIN D'ANNEE AUX MEMBRES DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Isabelle LEROY

La séance est ouverte,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le choix du cadeau de fin d'année pour les membres du personnel communal :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'offrir des cartes cadeaux aux membres du personnel communal pour un montant total de 2000€, celles-ci seront commandées selon les choix de chacun.

Objet : ACHAT DE LIVRES POUR LE NOËL DES ENFANTS SCOLARISES AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE JEAN FAUVIAU

Rapporteur : Roselyne BODART

La séance est ouverte,

A l'occasion des fêtes de fin d'année Madame le Maire propose à l'assemblée d'offrir un livre à chaque élève scolarisé au sein du Groupe Scolaire Jean Fauviau.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- D'offrir un livre à chaque élève scolarisé au sein du groupe scolaire Jean Fauviau.
- Les livres seront commandés à la librairie Mots et Merveilles, le montant total de la dépense est fixé à 1200 € TTC.

Objet : SIGNALISATION – SECURITE

Rapporteur : Benoît DUCROCQ

La séance est ouverte,

Monsieur Benoît DUCROCQ explique à l'assemblée que la signalisation (passages cloutés, bande stop ou céder le passage, panneau de signalisation) est avant tout une sécurité et qu'il faut y remédier rapidement.

Après une première consultation d'entreprise, Monsieur DUCROCQ évoque les tarifs.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité, sollicite Monsieur DUCROCQ de contacter une autre entreprise et donne l'autorisation de choisir l'entreprise en fonction de la qualité et du prix.

OBJET : AVANCEMENT DE GRADE

Rapporteur : Isabelle LEROY

La séance est ouverte, Madame le Maire expose la situation administrative pour les agents DALLERY-BLET Hervé et DELATTRE Claudette. Ces 2 agents peuvent prétendre à un avancement de grade au 1^{er} janvier 2021.

- DALLERY-BLET Hervé peut prétendre à l'avancement de grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe 8^{ème} échelon 1/2 ancienneté acquise.

- DELATTRE Claudette peut prétendre à l'avancement de grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe – 7^{ème} échelon 2/3 d'ancienneté acquise.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote favorablement pour l'avancement de grade de ces 2 agents au 1^{er} janvier 2021.

Objet : CHEMIN COMMUNAUX – LONGUEUR EXPRIMEE EN METRES LINEAIRES

RAPPORTEUR : Benoît DUCROCQ

La séance est ouverte

Monsieur Benoît DUCROCQ fait lecture du courrier en date du 17 novembre dans lequel il est demandé de communiquer la longueur exprimée en mètres linéaires.

La longueur totale des chemins communaux est 21652,46 m (vingt et un mil six cent cinquante deux mètres et 46 cm).

Après en avoir écouté Monsieur DUCROCQ, le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité.

Objet : TRAVAUX PRESBYTERE - DEMANDE SUBVENTION (voir plan de financement ci-joint)

RAPPORTEUR : Isabelle LEROY

Madame le Maire explique l'urgence des travaux à réaliser au presbytère.

Vu l'état de la toiture, des ouvrages doivent être réalisés rapidement.

Une demande de subvention est envoyée :

- à la Préfecture
- à Conseil Départemental
- à la Communauté de Communes du Pays de Lumbres

L'Assemblée délibérante approuve, à l'unanimité

- les démarches faites auprès des diverses institutions pour la demande de subvention
- l'approbation des différentes institutions
- la demande d'acompte et le versement (au commencement des travaux)
- la demande de solde à la fin des travaux